



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 17 février 2025 à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Boisset-lès-Montrond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 11/02/2025

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Jacqueline BOUIX, Magali BOURRAT, Rosemarie BREUILLAUD, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD
Messieurs Alexandre CUNHA, René HRYNIOW, Gilles PERRONNET, Pierrick URREA

Absent excusé :

- David NARCE pouvoir donné à Claudine COURT
- Sophie ROCHETTE pouvoir donné à Magali BOURRAT

Secrétaire : Gisèle MELONI

Nombre de conseillers :

En exercice :	12
Présents :	10
Représentée :	2
Absents :	
Votants :	12

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

1. Approbation du conseil municipal du 16 décembre 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Vente petite gare

Vente à Bâtir et Loger pour créer 3 logements ainsi qu'un local commercial.
Prévoir une servitude de passage : à créer
Prix de vente : 25 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette vente

3. Nomination représentant du personnel CNAS :

Nous devons nommer un représentant du personnel pour remplacer Christine BERTHET.
Nous proposons de nommer notre secrétaire Corinne GAVARINI.

La commune a signé un contrat incluant le versement de cotisations pour les agents titulaires et retraités.
Ce droit donné aux agents n'est pas obligatoire.
C'est pourquoi, nous sollicitons le conseil pour modifier le contrat en 2026 et ne plus cotiser pour les retraités.

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité ces décisions.

4. Subvention exceptionnelle Sou des écoles :

Cirque,

Dépenses pour fluide : 383 €

subvention accordée 383 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette subvention

5. Questions diverses

Acquisition tondeuse :

Constat : notre agent technique est en absence thérapeutique à 50% jusqu'au 31 mai 2025.

Nous serons dans l'obligation de le remplacer soit par une entreprise soit par une mutualisation avec Montrond-les-Bains

Coût de la tondeuse proposée : 27 000 €

Surfaces à tondre :

- 5000 m² par an : tonte toutes les deux semaines sur 5 mois
- 28000 m² deux fois par an : canal

L'équipe demande les devis nécessaires pour la mise en place soit de la mutualisation soit avec une entreprise. Le 10 mars nous serons en commission ouverte budget, nous prendrons position à ce moment-là.

La séance est levée à 19h40

Prochaine réunion du conseil : lundi 24 mars 2025 à 18h30

La secrétaire
Gisèle MELONI



La Maire
Claudine COURT

